



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 02/06/15

Reçu en Préfecture le : 02/06/15
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 1 juin 2015
D-2015/287

Aujourd'hui 1 juin 2015, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Présidence de Mr Didier CAZABONNE de 16H10 à 17H20-Mr le Maire quitte la séance de 16H10 à 17H20

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Josy REIFFERS, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérard CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

Excusés :

Madame Ana maria TORRES, Madame Emmanuelle AJON

Convention entre la Ville de Bordeaux et l'A'URBA. Programme partenarial pour l'année 2015. Validation. Autorisation.

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux est membre de l'Agence d'Urbanisme, l'A'Urba, depuis la signature de la convention-cadre passée en conseil municipal du 25 septembre 2000.

Chaque année, un programme de travail est défini et fait l'objet du versement d'une subvention. Cette subvention s'élève en 2015 à 63 000 euros (soixante-trois mille euros).

Le présent rapport a pour objet de vous présenter en détail le programme de travail de l'année 2015.

1. Rappel du statut et du fonctionnement de l'A'Urba

D'après l'article 121.3 du Code de l'urbanisme, les agences d'urbanisme *«ont notamment pour mission :*

- de suivre les évolutions urbaines et de développer l'observation territoriale,
- de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement, à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification, notamment les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux,
- de préparer les projets d'agglomération métropolitains et territoriaux, dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques,
- de contribuer à diffuser l'innovation, les démarches et les outils du développement territorial durable et la qualité paysagère et urbaine,
- d'accompagner les coopérations transfrontalières et les coopérations décentralisées liées aux stratégies urbaines».

Depuis 1970, l'A'Urba, agence d'urbanisme Bordeaux Métropole Aquitaine, assiste les collectivités de la région bordelaise dans leurs réflexions autour du développement urbain. Instrument d'observation, de mémorisation, de prospective, de réflexion et de dialogue, elle travaille à toutes les échelles, du quartier à l'aire urbaine et aux grands territoires girondins, sur les dossiers engageant l'avenir de l'agglomération et du département.

A travers ses différents pôles de compétences techniques, l'agence aide les responsables locaux à prendre les décisions les mieux adaptées pour assurer une croissance harmonieuse de l'agglomération et mettre en œuvre les politiques permettant d'offrir un cadre de vie efficace et satisfaisant pour tous.

L'A'Urba propose à ses adhérents des initiatives stratégiques pouvant être transcrites dans des interventions concrètes. Observatoires, planification stratégique, innovation font partie des actions fondamentales qui doivent faire grandir l'agglomération en efficacité urbaine, qualité environnementale et solidarité socio-économique.

Favorisant la diversité thématique et les approches transversales, les productions de l'A'Urba sont variées dans leur forme : études, rapports, notes, cartographies, outils interactifs en ligne et autres publications. Les travaux les plus marquants font l'objet de courtes synthèses, de

4 à 8 pages, très largement diffusées à ses partenaires.

Si historiquement les agences furent créées pour favoriser l'intercommunalité, elles aspirent maintenant aussi à y faciliter la gouvernance métropolitaine. Espace d'échanges, de débats et d'acculturation, l'agence favorise le dialogue et la coopération entre les acteurs du territoire.

Le cadre juridique des agences d'urbanisme

Comme toutes les agences d'urbanisme des métropoles françaises, l'A'Urba est une association loi 1901 (déclarée en 1969), et relève donc d'un statut privé. Ses membres sont des personnes morales ayant des compétences ou des implications en matière d'aménagement ou d'urbanisme. L'agence n'est ni un maître d'œuvre ni un bureau d'étude. Elle reste propriétaire¹ de toutes ses productions qu'elle met à disposition de l'ensemble de ses partenaires.

Les actions de l'agence doivent s'articuler autour de *missions d'intérêt collectif contribuant à fonder, articuler et harmoniser les politiques publiques portées par ses membres*. C'est la nature partenariale et l'intérêt collectif des activités inscrites au programme qui exonèrent l'agence et ses partenaires des règles de la commande publique. Les deux critères doivent donc être scrupuleusement respectés.

Forte de ses 55 membres, le fonctionnement partenarial est donc l'essence même de l'agence :

- **Le partenariat dans la gouvernance:** aucun membre ne détient à lui seul la majorité au sein des organes de décision que sont le conseil d'administration et l'assemblée générale.
- **Le partenariat dans les travaux:** l'A'Urba exécute chaque année un programme de travail partenarial, élaboré en concertation avec les membres qui participent à son financement. Ceux-ci, appelés «partenaires», ont accès à l'ensemble de nos travaux. Les membres non partenaires n'ont accès qu'aux productions rendues publiques. Le programme de travail partenarial constitue l'élément central du fonctionnement de l'agence d'urbanisme élaboré annuellement avec les partenaires de l'agence. Il est organisé pour positionner l'agence sur des actions à enjeux stratégiques dans l'intérêt commun et résulte de la synthèse des besoins en matière d'analyses, d'observations, d'états des lieux, d'informations, d'études et de prospectives, dont chacun des membres pourra disposer pour définir ses politiques notamment en matière de développement économique, d'habitat, d'urbanisme, d'environnement, de transport et d'aménagement.
La réalisation du travail et, le cas échéant, l'adaptation aux demandes exprimées font l'objet d'un suivi régulier par le comité technique partenarial. Le compte-rendu des activités annuelles fait l'objet d'un rapport présenté à l'assemblée générale accompagné des comptes de résultat et du bilan, certifiés par le commissaire aux comptes.
- **Le partenariat dans le budget :** le coût de la réalisation du programme partenarial annuel, évalué par l'agence, donne lieu à des demandes de subventions à ses membres partenaires, approuvées par le conseil d'administration. Le montant de chacune de ces subventions est fixé au regard de l'intérêt porté par le partenaire au programme de travail, compte tenu notamment des thèmes traités, des observations menées, des analyses développées et des enjeux territoriaux. Les subventions versées sont destinées à financer l'ensemble des activités du programme partenarial. L'agence justifie pour autant, projet par projet, étude par étude, ses investissements en temps.

2. Contenu de la convention 2015

Au vu du programme de travail proposé par l'A'Urba pour l'année 2015, la Commune de Bordeaux marque un intérêt particulier sur les actions suivantes :

Dans le chapitre 1 :

Connaissance du territoire et de ses dynamiques d'évolution

- Bureaux, commerces et hôtellerie : état de l'offre

Dans le chapitre 2 :

Les stratégies territoriales et l'articulation des politiques publiques

- Tableaux de bord de l'évolution urbaine, Plan Local d'Urbanisme et qualité urbaine, équipement du quotidien, équipements et services en 2030

Dans le chapitre 3 :

Les procédures de planification et programmation urbaines

- Plan Local d'Urbanisme : révision 3.1 soumise à l'arrêt

Dans le chapitre 5 :

Prospectives et rétrospectives

- Guide des espaces publics,
- rocade 2050,
- objet métropolitain,
- territoires de projet,
- 50000 logements,
- 55000 ha de nature.

Dans le chapitre 6 :

Conseil et expertise auprès des partenaires

- Etude sur l'agriculture urbaine et la cartographie du projet urbain.

Sur la base de la présentation de l'ensemble de ce programme de travail 2015, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer la convention établie avec l'A'Urba correspondant au programme partenarial pour l'année 2015,

- signer toutes les pièces relatives au paiement de la subvention d'un montant de 63 000 euros pour l'année 2015.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 1 juin 2015

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Elizabeth TOUTON

FICHE PROJET **150055 | Bordeaux**

Comité de pilotage

Nom	Contact	N° de tél.	Mail
BORDEAUX	Michèle LARUE-CHARLUS	05.24.57.16.16	m.larue-charlus@mairie-bordeaux.fr

Comité technique

Nom	Contact	N° de tél.	Mail
Bordeaux Métropole	Jean-Baptiste RIGAUDY	05.56.99.88.57	jbrigaudy@cu-bordeaux.fr
BORDEAUX	Michèle LARUE-CHARLUS	05.24.57.16.16	m.larue-charlus@mairie-bordeaux.fr
Bordeaux Métropole	Domlnique STEVENS	05.56.99.84.84	dstevens@cu-bordeaux.fr
Bordeaux Métropole DT	Claire BEDORA	05.56.99.98.50	cbedora@cu-bordeaux.fr
Chambre d'agriculture	Bruno COULON	05.56.79.64.20	b.coulon@gronde.chambagri.fr

9 Objectifs et résultats attendus

La convention 2015 prévoit 2 interventions de l'agence, sur les thèmes suivants :

- Une étude consacrée à l'agriculture urbaine, dont l'objet est d'identifier les pistes d'actions et les modèles de production transposables sur le territoire central de la ville de Bordeaux.
- Les compléments et la mise à jour des cartes de projet urbain établies chaque année, sur la base du modèle validé en 2014.

1- agriculture urbaine :

Au travers de différentes expériences validées et conduites par d'autres métropoles, il s'agira de comparer les projets innovants dans le domaine de la production alimentaire et de l'élevage en milieu urbain: jardins potagers, fermes verticales, serres maraichères, toitures-terrasses reconverties, etc. L'étude s'attachera à identifier les démarches les mieux adaptées au contexte spécifique de la ville de Bordeaux: facteurs environnementaux, disponibilité foncière, caractéristiques patrimoniales et formes urbaines, typologie d'espaces libres, complémentarité avec les productions agricoles locales...

L'étude propose d'aborder les étapes suivantes:

- Une démarche de benchmarking sur des expériences conduites en France, en Europe et dans le monde: caractéristiques innovantes, modèles économiques (rentabilité, types de produits, contraintes de fonctionnement), agricoles et environnementaux, enseignements, implications des collectivités, porteurs de projets, etc ;
- Un état des lieux de la question sur Bordeaux: les principaux acteurs et démarches engagées à ce jour, les filières en développement, les réussites et les difficultés (sur la base d'entretiens) ;
- Une synthèse des facteurs locaux permettant de privilégier certaines pistes d'actions ;
- L'énoncé des stratégies envisageables et les premières opportunités de projets ciblées, en identifiant les premiers sites adaptés.

2- cartes projet urbain :

Actualisation des cartes thématiques suivantes:

- Carte «Bordeaux cœur de métropole»: illustration des orientations stratégiques de la ville à l'horizon 2030;
- Carte «Les secteurs de projets»: plan de récolement des opérations d'urbanisme et des projets d'équipements;
- Bilan des données programmatiques par opération (principaux chiffres clés, nature du projet et stade d'avancement).

Ces cartes seront présentées sous forme d'un triptyque, dont la conception sera validée par la ville.

9 Méthodes

L'étude sera pilotée par le référent Ville de Bordeaux, également chargé du suivi de la convention annuelle. Les différentes directions de la ville (urbanisme, aménagement, espaces publics, espaces verts, etc.) seront concertées aux étapes clé, grâce à l'animation du référent ville.

Étude agriculture urbaine:

- 1 / Sélection d'opérations emblématiques, faisant référence dans les domaines de la production maraîchère et arboricole, élevage et aquaculture, plantes aromatiques médicinales, en culture de pleine terre, sur substrats, hydroponie, aéroponie, en milieu urbain constitué. Identification des éléments suivants: porteurs de projets; modèles économiques associés (contraintes de gestion et de production sur le moyen/long terme, moyens humains, volumes de production, circuits de distribution associés, coûts d'investissement et retours sur amortissement); faisabilité technique et caractère innovant; contexte réglementaire, urbain, institutionnel et social.
- 2 / Bilan des démarches engagées et perspectives de développement: recensement et entretien ciblés avec un échantillon d'acteurs des différentes filières locales, projets connus sur la métropole de Bordeaux, retours sur expériences et évaluation des pistes d'avenir au regard de la connaissance du contexte local et des contraintes rencontrées. Ces échanges permettront notamment d'éclairer les questions suivantes: complémentarités entre l'agriculture urbaine et périurbaine locale, synergie au sein de la filière agricole, modèles de production adaptés ...
- 3 / Analyse des facteurs environnementaux permettant d'éclairer les choix: nature et qualité des sols existants, pollution, climat (pluviométrie, ensoleillement, gel...), hydrologie et risques inondation, disponibilité de la ressource en eau, valorisation des cycles de vie des matières organiques...
- 4 / Evaluation des différents modèles d'agriculture urbaine au regard des caractéristiques locales (environnement et morphologie de la ville), caractère transposable des opérations présélectionnées à l'étape 1 de l'étude.
- 5/ Conclusion : énoncé des stratégies possibles et propositions concrètes pour des premières pistes d'actions.

Cartes projet urbain :

- 1 / Actualisation des données programmatiques et mise à jour des plans masse.
- 2 / Réalisation d'une maquette pour BAT et élaboration du triptyque.
- 3 / Pilotage d'une sous-traitance pour son exécution.

9 Modalités de diffusion

Diffusion auprès de la ville de Bordeaux.

Remise d'un rapports écrits et documents cartographiques associés.

Calendrier externe

Programme de travail programmé à l'échéance du 31 décembre 2015.

- Démarrage de la démarche liée à l'agriculture urbaine en mars 2015. Restitution prévue en novembre 2015.
- Cartographies projet urbain : finalisation mars 2015

Compétences

Compétences de pilotage :

Compétence	Collaborateur
C0001 - Direction Scientifique	Camille URI
C0002 - Chef de Projet	José BRANCO

Jours estimés du projet par dominantes de compétences

Dominante	Jours
D00 - COMPETENCES DE PILOTAGE	6,00
D01 - PROJET URBAIN	26,00
D02 - Environnement/Ressources	6,00
D06 - Mobilités	4,00
D07 - ILLUSTRATION	13,00
D08 - Compétences Transversales	
D09 - DONNEES	
D10 - URBANISTE SPATIALISTE	
D11 - S.I.G	3,00
D12 - EXPERTISE	2,00

CONVENTION ANNUELLE
ANNEE 2015

ENTRE :

La Commune de Bordeaux,

Représentée par son Maire Monsieur Alain Juppé, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du

D'une part,

ET :

L'AGENCE D'URBANISME BORDEAUX MÉTROPOLE AQUITAINE,

Association régie par la loi 1901, représentée par son Président, Madame Véronique Ferreira, dûment habilitée par délibération de son Conseil d'administration, domiciliée à Bordeaux, Hangar G2 – Bassin à flot n°1 Quai Armand Lalande – BP 71.

D'autre part

ARTICLE 1 – OBJET DE LA PRÉSENTE CONVENTION

L'a-urba et la **Commune de Bordeaux** ont signé le 25 septembre 2000 une convention cadre ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la **Commune de Bordeaux** entend apporter un concours en moyens financiers aux activités menées par l'a-urba au profit de ses membres.

La présente convention a pour objet d'identifier les prises d'intérêt de la **Commune de Bordeaux** au programme partenarial de l'agence et de définir le montant de la subvention de fonctionnement à l'a-urba au titre de l'année 2015.

ARTICLE 2 – INTERETS PARTICULIERS

Au vue du programme de travail proposé par l'a-urba pour l'année 2015, la **Commune de Bordeaux** marque un intérêt particulier sur les actions suivantes :

Dans le chapitre 1 :

Connaissance du territoire et de ses dynamiques d'évolution

- Bureaux, commerces et hôtellerie : état de l'offre

Dans le chapitre 2 :

Les stratégies territoriales et l'articulation des politiques publiques

- Tableaux de bord de l'évolution urbaine, plu et qualité urbaine, équipements du quotidien, équipements et services en 2030

Dans le chapitre 3 :

Les procédures de planification et de programmation urbaines

- PLU arrêté

Dans le chapitre 5 :

Prospectives et rétrospectives

- Guide des espaces publics, rocade 2050, objet métropolitain, territoires de projets, 50000 logements et 55000 ha de nature

Dans le chapitre 6 :

Conseil et expertise auprès des partenaires

- Etude sur l'agriculture urbaine et la cartographies du projet urbain.

ARTICLE 3 – MONTANT DE LA SUBVENTION

Pour l'année 2015 la **Commune de Bordeaux** a décidé d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 63 000 €

ARTICLE 4 – MODALITES DE PAIEMENT

La subvention sera versée en trois tranches au compte de l'a-urba :

Crédit Coopératif

Code banque : 42559

Code guichet : 00041

Compte numéro : 41020000371

Clé RIB : 38

- 50 % à la signature de la présente convention
- 25 % au 15 septembre 2015
- 25 % au 15 décembre 2015

ARTICLE 5 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour la seule année 2015. Elle prendra fin dès le règlement du solde.

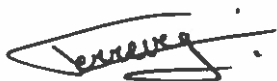
ARTICLE 6 – CONTENTIEUX

Les parties conviennent que tout litige, pouvant naître de la présente convention sera déféré auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait à Bordeaux, en trois exemplaires, le 2015

La Présidente de l'a-urba
Madame Véronique Ferreira

Le Maire de la Commune
de Bordeaux
Monsieur Alain Juppé





Objet convention A'Urba 2015 : Descriptif du programme de travail à l'échelle de la Métropole

La présente note décrit le programme de travail de l'agence d'urbanisme réalisé pour la Métropole et pour lequel est utilisé une partie de la subvention de chaque partenaire.

A ces chapitres s'ajoutent l'étude sur l'agriculture urbaine et la cartographie du projet urbain (chapitre 5 « Conseil et expertise auprès des partenaires » dans le projet de délibération) qui constituent des demandes spécifiques de la Ville de Bordeaux pour l'année 2015.

CHAPITRE 1 : CONNAISSANCE DU TERRITOIRE ET DE SES DYNAMIQUES D'ÉVOLUTION

État de l'offre immobilière (bureaux / commerces et hôtellerie) au sein des zones d'activités :

L'agence prolonge le travail engagé sur les zones d'activités Nord et Ouest de la CUB en 2014 : à partir d'un travail d'enquête de terrain, et en partenariat avec la CCI, l'agence a établi un état des lieux de l'offre immobilière dans les zones d'activités économiques pour identifier l'offre à niveau et l'offre obsolète ou encore pour qualifier le niveau de vacance.

CHAPITRE 2 : LES STRATEGIES TERRITORIALES ET L'ARTICULATION DES POLITIQUES URBAINES

PLU et qualité urbaine :

L'agence apporte un appui à la direction de l'urbanisme de la Métropole dans ses missions sur la qualité urbaine, et notamment la Conférence Permanente souhaitée par les élus dont l'objectif est « de partager une vision commune et plurielle du futur cadre de vie métropolitain ». Les premières assises de la qualité urbaine auront lieu début juillet 2015, l'agence apporte des propositions sur les opérations à présenter, les informations à réunir, l'organisation des ateliers de travail...

L'agence prévoit également de proposer des outils territoriaux pour le suivi et l'animation de la qualité urbaine sur Bordeaux Métropole.

Tableau de bord de l'évolution urbaine – grands projets métropolitains :

L'objectif est la construction de l'outil web "tableau de bord de l'évolution urbaine ».

Le tableau de bord de l'évolution urbaine est un système d'information géographique, interactif et dynamique, accessible aux adhérents et partenaires de l'agence, qui permettra la consultation et la compilation des données cartographiques et programmatiques sur l'ensemble des sites de projet du territoire de la Métropole, toutes maîtrises d'ouvrage confondues.

Le programme est détaillé par fonction (logements, logements sociaux, bureaux, commerce, locaux d'activités, équipements...), par tranche de trois ans jusqu'en 2030. Chaque partenaire de l'agence pourra donc consulter par site de projet, ou par ensembles de sites de projet, selon le périmètre le plus pertinent pour lui, l'ensemble des programmations à venir sur le territoire de la métropole.

L'outil sera mis en ligne au premier semestre 2015, avec l'ensemble des sites de projet et les permis de construire 2011-2013.

Les équipements au quotidien :

Du point de vue de l'urbaniste et de l'aménageur, ces équipements et services renvoient à plusieurs perspectives :

- l'équité d'accès aux équipements est une thématique traitée dans les SCoT, sans qu'elle soit suffisamment outillée par des éléments quantitatifs et qualitatifs;
- la question de l'animation des centralités urbaines a été intégrée réglementairement dans le PLU, à travers la création de linéaires de protection et de développement mais doit faire l'objet d'un travail plus précis;
- les études préalables à la création d'un projet urbain questionnent l'offre de services et commerces de proximité comme une condition de qualité de vie sur le territoire ;
- les projets de rénovation urbaine de quartiers en politique de la ville s'appuient également souvent sur les équipements et services pour modifier l'image du quartier, organiser des cheminements pour le relier à son voisinage, créer des lieux de vie...

Dans l'essentiel de ces cas de figure, les types d'équipements qui sont appréhendés sont des équipements "du quotidien".

L'étude visera à qualifier les déplacements acceptables pour accéder à ces services du quotidien. Seront réalisés dans le cadre de cette étude :

- une cartographie des pôles de proximité sur le périmètre Sysdau,
- une enquête quantitative sur les modes de vie en matière d'équipements du quotidien, permettant de représenter les pratiques de la population du SYSDAU,
- une enquête qualitative, visant à approcher la question de la contrainte territoriale (préparée par une connaissance approfondie de l'offre territoriale de proximité accessible du domicile de l'enquêté).

Un atelier de travail avec les collectivités locales intéressées (élus et/ou techniciens) en fin d'étude est prévu afin d'approfondir les enseignements de politique publique.

Équipements et services en 2030 :

L'objectif de l'étude en 2015 est d'identifier les évolutions démographiques majeures du territoire d'ici 2030, de manière à estimer leurs répercussions sur la demande et les besoins en équipements.

L'étude prévoit la mise en place d'un outil de projection démographique à destination de l'ensemble des communes de la Métropole pour mieux appréhender leurs évolutions démographiques d'ici à 2030, et les besoins en équipements en découlant.

CHAPITRE 3 : LES PROCEDURES DE PLANIFICATION ET DE PROGRAMMATION URBAINES

Révision du PLU ; Dossier soumis à l'arrêt :

Plusieurs étapes administratives importantes sont suivies par l'agence en 2015 dans le cadre de la révision en cours du PLU3.1 :

- transmission du document pour arrêt au Conseil de Bordeaux Métropole fin mai 2015,
- analyse du retour des PPA à l'automne 2015 en vue de l'enquête publique début 2016,
- préparation de l'enquête publique avec la commission d'enquête en lien avec la Direction de l'Urbanisme en fin d'année.

CHAPITRE 4 : PROSPECTIVES ET RETROSPECTIVES

L'agence apporte son expertise sur plusieurs études et opérations prospectives de la Métropole.

Rocade 2050 objet métropolitain, territoires de projets:

- Porter à connaissance l'étude auprès de l'ensemble des décideurs
- Anticiper les potentiels d'évolution des territoires autour de la rocade au travers notamment de production de projets sur des sites-tests,
- Mener un travail de communication sur les documents produits (exposition en préparation)

55000 ha de nature :

L'agence assiste la direction de la nature de la Métropole dans la mise en œuvre des 55 000ha pour la nature sur un mode synthétique et anticipateur.

> Volet pédagogique:

Diffusion large des propositions stratégiques et des outils génériques avancés par les 4 équipes, auprès de tous les partenaires et des acteurs qui pourraient les mettre en œuvre, à partir d'une synthèse des travaux des équipes, réalisée par l'agence.

> Volet stratégique et expérimental :

Participation à des ateliers d'approfondissement des outils proposés par les équipes, accompagnement à la définition d'une « politique nature » de la métropole

50000 logements :

L'agence appui la FAB (La Fabrique métropolitaine) sur la programmation en équipements de ses opérations.

Guide des espaces publics :

La Communauté Urbaine de Bordeaux a livré en 2009 un guide de conception des espaces publics communautaires, réalisé par l'a-urba, fruit des réflexions nourries au milieu des années 2000. Au regard de l'évolution des documents d'urbanisme, des objectifs des nouvelles pratiques sur l'espace public, des retours d'expériences des réalisations des dernières années, une mise à jour s'impose. Initiée en 2014, cette actualisation sera finalisée courant 2015.

Inscrite dans la continuité du guide initial, elle s'attache tout particulièrement à décliner des typologies d'espaces publics, en lien étroit avec des caractéristiques contextuelles fortes. Les préconisations en découlant sont ainsi réfléchies et adaptées aux spécificités territoriales de la Métropole, pour un usage clair et simple par les maîtres d'œuvre publics et privés.